



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit décembre, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

| |
|--|
| Date de la convocation : 14/12/2023 |
| Nombre de membres en exercice : 19 |
| Présents : 16 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Valérie DESQUESNE, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY, Edith ABDESLAM |
| Votants : 16 |
| Absents excusés : 3 Annick DAGIEU, Florent PREVOST, Isabelle TALARD |
| Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE |

Objet : Budget COMMUNE et Budget ANNEXE LION LOCATIONS 2024 - Etat des restes à réaliser pour l'année 2023

En fin d'année, un certain nombre de dépenses engagées au titre de l'exercice budgétaire 2023 n'ont pas fait l'objet d'un mandatement, faute pour la commune d'avoir reçu les factures correspondant à la réalisation des prestations. Aussi, afin de pouvoir régler les montants afférents à ces différentes opérations au cours du premier trimestre 2024, il convient d'établir une liste des dépenses et des recettes qui restent à réaliser sur l'exercice 2023 et qui doivent, théoriquement être mandatées avant que ne soit voté le Budget Primitif 2024.

-Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (12 voix pour, 4 abstentions) :

- Approuve la liste des restes à réaliser qui lui est soumise.
- Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

P.J. Etat des restes à réaliser 2023 – Budgets COMMUNE et BA LION LOCATIONS

Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20231218-COM2023-12-6-11-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023